



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 20 juin 2017

Présidence: Arthur Petit

Ouverture: 19h00

Appel: 45 membres présents, 7 membres excusés, 3 membres non excusés

Excusés	
	Véronique Perrelet
	Dominique Perren
	Catherine Safi
	Christian Scaiola
	Laurent Schatzmann
	Aude Weber Mayerat
	Arbenita Zejna
Non Excusés	
	Rémi Founou
	Carmelo Nicolo
	Romain Savelli

Le quorum est atteint: 76%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2017.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 9.
4. Election d'un membre à la COFIN.
5. Election de délégués pour ENJEU.
6. Election d'un délégué pour le SIDERE.
7. Election d'un délégué pour l'AIER.
8. Election du bureau du Conseil communal 2017-2018.
9. Dépôt de préavis 2016/2021:
N° 16 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation des aménagements extérieurs du site scolaire du Martinet. Transmis à la COFIN.
N° 17 – Demande d'un crédit de construction pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes. Nomination d'une commission ad hoc.
N° 18 – Demande d'un crédit pour la première phase du projet de fusion entre les Communes d'Essertines-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin. Nomination d'une commission ad hoc.
10. Préavis municipal N° 15/16-21 – Demande de crédit de construction complémentaire pour la rénovation et la transformation de l'ancienne cure de Rolle en UAPE. Rapport de la COFIN – prise de décision.
11. Postulat Laurent Théodore : « Pour que Rolle se détermine sur l'accord TISA ».



12. Comptes 2016. Rapport de la Cofin et prise de décision.
13. Gestion 2016. Rapport de la Cogest et prise de décision.
14. Associations intercommunales.
15. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président procède à l'assermentation de M. Andreas Buntschu (UDC) et de Mme Lucia Suva (PSRV); le Conseil est ainsi au complet.

Il souhaite ensuite la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour modifié au point 4 relatif à l'élection de deux membres à la COFIN au lieu d'un membre. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2017.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Ce dernier fait part du décès de l'ancien directeur des écoles de Rolle, M. James Rochat, à la famille duquel il présente ses condoléances. Il lit ensuite la lettre de démission du conseiller Jamal Laksiri, remplacé par Lucia Suva. Il remercie ensuite le secrétaire municipal et les municipaux pour la bonne entente et le travail effectué durant l'année écoulée.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon relève que l'urbanisme de Rolle bouge passablement, et que le projet du plan de quartier Buttes-Jardins sera à l'enquête du 23 juin au 24 juillet. En ce qui concerne celui de Sous-Bellefontaine, la Municipalité a décidé d'entamer des démarches participatives dont le premier acte aura lieu le 21 août; la population sera invitée au moyen d'un flyer tous-ménages ainsi que par une annonce dans la presse. Cette première séance est destinée à informer la population de ce qu'a été l'usine TESA et à expliquer la manière dont on veut mener la procédure. Il s'agit également d'entendre les envies, idées, rêves des rollois. Cette première étape sera suivie d'une deuxième séance le 11 septembre qui se déroulera en ateliers thématiques de travail, sur inscriptions, afin de produire des propositions d'occupation de l'usine. Une troisième phase consolidera les propositions qui auront peut-être été vues par des experts et le résultat final fera probablement l'objet d'une nouvelle présentation à la population. Dans le cadre du plan de quartier Gare Nord-Schenk, la Municipalité va présenter le projet, les 29 et 30 août, 12 et 19 septembre.

M. Haldimann annonce qu'il donnera une présentation dans le courant du mois de novembre au sujet de la mise en place de la nouvelle tarification de la surveillance et des repas pris à la cantine scolaire.

Mme Choulat Pugnale informe que les premiers locataires du port, (les anciens) arriveront le 1er juillet, même si la nouvelle digue n'est pas finie, et les nouveaux arriveront le 1er août. L'inauguration aura lieu le 30 septembre. Les travaux de la Débridée vont bon train et normalement les gérants doivent en prendre possession au début septembre, même si des éléments de la décoration intérieure seront encore à poser.

4. Election de deux membres à la Cofin.

Mme Jasmine Menamkat (PSRV) et M. Christian Joly (PLR) sont élus à l'unanimité.

5. Election de délégués pour ENJEU.

Mme Dominique Perren (PLR) et Mme Lucia Suva (PSRV) sont élues à l'unanimité.



6. Election d'un délégué au SIDERE.

Mme Schlup-Mantzouranis (PSRV) est élue à l'unanimité.

Election d'un délégué suppléant au SIDERE.

Mme Fries (PSRV) est élue à l'unanimité.

7. Election d'un délégué à l'AIER.

M. Jean-Pierre Roland (VL) est élu à l'unanimité.

8. Election du bureau du Conseil Communal 2017-2018.

Les candidatures sont les suivantes:

Présidence: M. Christian Hay (PLR)

1^{ère} vice-présidence: M. Pierre-François Charmillot (PSRV)

2^e vice-présidence: Mme Laurence Bermejo-Dubois (VL)

Il est procédé à ces élections tacitement, cette manière de procéder étant acceptée à l'unanimité puisqu'une seule candidature est annoncée pour chaque fonction:

Présidence: M. Christian Hay est élu à l'unanimité.

Ce dernier prend la parole afin de remercier les conseillers de leur confiance et il se réjouit de l'année à passer ensemble.

Vice-Présidence: M. Pierre-François est élu à l'unanimité.

Seconde vice-présidence: M. Micello remercie Mme Bermejo-Dubois de sa candidature car elle a déjà fait ses preuves, mais il saisit l'occasion de poser une question au groupe Vert Libéral au sujet de l'année écoulée et de sa participation aux diverses commissions ad hoc. Il a été remarqué une certaine carence de la présence du groupe Vert Libéral au niveau des présidences, des rapports et de la représentation au sein de ces commissions. Comment le groupe, composé de 5 membres, pourra-t-il assumer une représentation équitable dans les commissions ad hoc en ayant un membre uniquement dédié au bureau?

M. Roland répond en expliquant que la façon dont sont réparties les fonctions de président et de rapporteur dans les commissions ad hoc est mathématiquement inéquitable ce qui implique une surcharge de travail pour les petits groupes comme le sien et l'UDC, et la répartition doit être rediscutée. Tant que la situation perdurera telle quelle, le groupe assumera sa tâche mais pas davantage. Pour l'instant les chefs de groupes n'ont pas répondu à sa demande, ni d'ailleurs le préfet, mais il attend une discussion afin de débloquer la situation. Tant que cette discussion n'aura pas lieu, le groupe participera aux commissions mais sans en prendre la présidence ou en assurer les rapports.

Le Président, qui a eu le préfet au téléphone, répond que ce dernier a été très clair en lui expliquant que lorsqu'on est élu au sein d'un conseil, il n'y a pas de représentativité en pourcentage du nombre de conseillers, chacun ayant les mêmes devoirs et obligations. Pour lui il est clair qu'il n'y a pas de calcul mathématique à faire et pour exemple le groupe UDC (7 membres) a toujours assumé présidences et rapports dans les commissions ad hoc. Pour le Président, la discussion est close.

M. Hay rend l'assemblée attentive au fait que l'on a entendu précédemment la prestation de serment qui stipule que l'on assume les charges et les devoirs qui sont conférés.

M. Micello propose aux chefs de groupes et au Bureau de se rencontrer durant l'été afin de discuter de ce problème. Il suggère en outre de reporter l'élection du deuxième vice-président au prochain Conseil de septembre.

M. Charmillot adhère à la proposition de M. Micello.



Le Président passe alors la proposition de M. Micello au vote qui montre que le report de l'élection à la seconde vice-présidence au prochain Conseil est accepté à la majorité.

Le Président poursuit en procédant à l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants pour lesquels les propositions sont les suivantes :

Scrutateurs : Raphaël Chappuis (PLR), David Savelli (PSRV)

Scrutateurs suppléants : Véronique Perrelet (PSRV), Cyrille Pelichet (UDC)

Les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus à l'unanimité.

9. Dépôt de préavis 2016/2021:

N° 16 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation des aménagements extérieurs du site scolaire du Martinet.
Transmis à la COFIN.

Dépôt de préavis 2016/2021:

N° 17 – Demande d'un crédit de construction pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes.

Nomination d'une commission ad hoc: Président, M. Pelichet ; rapporteur, Mme Schmutz; membres, Mmes Lessi, Perren, Menamkat et MM. Chappuis, Anderegg.
La commission est élue à l'unanimité.

N° 18 – Demande d'un crédit pour la première phase du projet de fusion entre les Communes d'Essertines-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin.

Nomination d'une commission ad hoc: Mmes Rod, Vollenweider, Suva, Menamkat et MM. Rosset, Petit, Scaiola. Cette commission nommera elle-même le président et le rapporteur. Elle est élue à la majorité.

10. Préavis municipal N° 15/16-21 – Demande de crédit de construction complémentaire pour la rénovation et la transformation de l'ancienne cure de Rolle en UAPE.

Le rapporteur de la commission, Mme Fries, lit les conclusions du préavis, puis l'amendement.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement et la referme pour passer au vote qui montre que l'amendement est accepté à l'unanimité.

Le rapporteur lit alors les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion sur le fond puis, la parole n'ayant pas été demandée, fait voter sur le préavis qui est accepté à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission d'urbanisme vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis **amendé** de la Municipalité du 25 avril 2017
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour



Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de construction complémentaire de Fr. 107'043.25 pour la réalisation des travaux de rénovation et de transformation de l'ancienne Cure de Rolle en UAPE.
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses, et d'imputer cette somme au compte N° 3684.5030.2 « Rénovation et transformation de l'ancienne Cure de Rolle ».
3. Ce crédit complémentaire, à l'exception de Fr. 25'619.50 comptabilisés sur l'exercice 2015, vient s'ajouter au crédit octroyé par le préavis 2011-2016/N° 44 dont l'amortissement est échelonné sur une période de 30 ans.

L'adoption de ce crédit de construction complémentaire est acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 20 juin 2017

11. Postulat Laurent Théodore: « Pour que Rolle se détermine sur l'accord TISA ».

Ce postulat étant soutenu par plus de 5 personnes, il est présenté par M. Théodore. Pour que la Municipalité puisse fournir un rapport, il faut se prononcer ce soir sur sa prise en considération.

M. Monod relève que le travail de rapport de ce postulat sera très conséquent, avec de nombreux aspects juridiques pour un résultat qui n'aura pas de grande valeur, sinon symbolique. La Confédération s'est penchée sur la question qui a été décortiquée. C'est à la Confédération de prendre position sur ce rapport, et les Cantons, qui ont leur mot à dire, ont émis des réserves.

M. Théodore n'aime pas l'argument du travail supplémentaire pour la Municipalité, car à un moment donné il faut agir. Il lui fait confiance pour mener le rapport à bien et il est important que les petites décisions puissent avoir un grand impact, surtout quand on dit que les communes n'ont plus guère droit à la parole.

M. Bréchon veut connaître la position de la Municipalité, sachant que 41 communes vaudoises, dont beaucoup sans grandes ressources, se sont déjà déclarées contre cet accord.

M. Monod rajoute que les communes listées se sont exprimées sur l'accord de Marakkech. Les communes hors zone l'ont fait pour une question symbolique, sans avoir forcément étudié tout le rapport.

M. Jaquet ne sait pas ce qui est attendu de la Municipalité. S'il s'agit de prendre position, le sujet sera étudié mais qui à la Municipalité aura le temps de l'étudier, sinon lui.... Il sera fait au mieux.

M. Hay se réjouit de la réponse du Syndic et il soutiendra le postulat.

M. Théodore explique que parmi les pays signataires, beaucoup de régions s'expriment contre et c'est l'addition de ces refus qui pourra contribuer à contrer cet accord. Il concède que le sujet est quelque peu nébuleux, peu médiatisé et pas démocratique. Quand pourra-t-on abandonner l'accord?

Mme Dévaud confirme que peu d'informations sont disponibles et il s'agit d'une ingérence dans la politique du pays; il n'est pas normal que des règles complexes extérieures fassent loi dans le pays.

M. Pelichet se demande pourquoi on n'entrerait pas dans l'Union Européenne.

M. Haldimann souligne que le Grand conseil a voté et que le Canton est hors zone Tisa.

M. Monod se dit que puisque le Canton s'est déclaré hors zone, Berne doit en tenir compte; ce que feront les communes n'est que symbolique.



M. Bréchon propose que la Commune de Rolle suive le Grand Conseil. Il rappelle que la décision cantonale a été prise grâce à une alliance UDC-PS.

Le Président passe au vote pour la prise en considération du postulat qui montre que le postulat est rejeté par 17 oui, 23 non, 4 abstentions.

12. Comptes 2016 – Rapport de la Cofin.

Mme Schlup Mantzouranis, rapporteur, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport, puis le Président passe en revue les sujets à tour de rôle et ouvre la discussion sur le fond. La parole n'ayant pas été demandée il clôt la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 28 mars 2017
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2016, tels que présentés
2. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2016 est acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 20 juin 2017

13. Rapport de gestion 2016 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, Mme Grin, lit les conclusions des comptes municipaux puis les vœux de la Cogest. Le Président ouvre la discussion sur les vœux:

Vœu 1 – Convention entre la paroisse catholique et les communes membres de la paroisse.

La Cogest souhaite que la nouvelle convention de financement entre la paroisse catholique et les communes concernées soit adoptée rapidement afin de pouvoir régler la situation problématique relative à la gestion de l'église catholique.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité rejoint cette position et a déjà pris les contacts nécessaires à la rédaction de cette convention avant la pause estivale. L'objectif tient dans la signature d'un document, par l'ensemble des communes partenaires, pour le dépôt du budget 2018.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 2 – Entretien de l'étang Rousseil

La Cogest a constaté que les alentours de l'étang Rousseil n'étaient pas bien entretenus et que les toiles entourant l'étang étaient percées. Elle est d'avis qu'il serait nécessaire de procéder à une remise en état des lieux et de procéder à un changement ou à une réparation des toiles autour de l'étang.

Réponse de la Municipalité: *Ce constat est partagé par la Municipalité qui lancera une évaluation des travaux nécessaires en vue d'une remise en état du site. Un rendez-vous sera pris avec les professionnels chargés de son entretien.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.



Vœu 3 – Bancs publics.

Pour autant que les finances communales le permettent, la Cogest propose de faire installer quelques bancs publics à certains endroits du territoire rollois où leur présence pourrait être bénéfique pour les personnes âgées ou handicapées.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité prend acte de ce vœu et y répond favorablement. La question sera traitée sur la base des recommandations de Quartier solidaire, émises à l'occasion de sa dernière «Promenade diagnostic», en décembre 2016.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité

Le rapporteur lit ensuite les conclusions du rapport de la Cogest et le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Paley, à propos du point B2, estime qu'il s'agit d'un euphémisme sur la confiance et relève le conflit d'intérêt pour l'établissement des salaires.

Le Président ferme la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du rapport de Gestion 2016 sont acceptées à la majorité.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2016 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2016, et vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2016 et en donne décharge aux organes responsables.

Le **rapport de gestion 2016** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 20 juin 2017

14. Associations intercommunales.

M. Haldimann informe que l'ARAS et les assurances sociales vont redistribuer Fr. 4.70 par habitant. Il y aura également un retour des communes d'un demi-million.

M. Bréchon donne quelques informations au sujet de la dernière séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du 15 juin:

5 préavis «ordinaires» ont été acceptés à une très large majorité:

- N° 14: Comptes et Gestion 2016
- N° 15: Contribution de CHF 120'000.— sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de paires de courses pour la période horaires 2018-2019
- N° 16: Contribution de CHF 69'000.— pour le financement du Grand Genève 2017
- N° 17: Demande crédit de CHF 280'000.— pour le développement du Casino Théâtre de Rolle sur quatre années, **soit une augmentation annuelle de CHF 20'000.— (70'000.— au lieu de 50'000.—)**



- N°18: Reprises des actions de Télé-Dôle

Deux préavis « DISREN » ont été acceptés à une très large majorité (seules les communes qui ont accepté le DISREN participent au vote) :

- N° 19: Demande de crédit de CHF 97'000.— pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO-Terre sainte

- N° 20: Demande de crédit de CHF 109'000.— pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique Frontière

Suite à l'interpellation « Quel manifeste pour une politique régionale de l'aménagement du territoire? », l'assemblée des délégués a voté une résolution par 72 oui, 58 non et 7 abstentions qui donne mandat au Codir de prendre position sur des sujets qui concernent l'ensemble des Communes du district, par exemple la fermeture des offices postaux.

M. Hay demande si la Municipalité a réuni les représentants rollois avant les séances des Conseils intercommunaux.

M. Jaquet répond que des tentatives ont été menées mais c'est difficile au vu des délais qui sont très courts.

M. Haldimann confirme que pour ENJEU c'est difficile car les convocations se font au dernier moment.

M. Bréchon indique que, concernant le Conseil Régional, sur 4 sous-régions, l'une d'entre elles s'est organisée pour la mise sur pied de ces séances.

15. Propositions individuelles et divers.

Mme Schmutz remercie la Municipalité pour l'appellation d'une salle de réunion dans le bâtiment communal du nom Jürg Schmutz.

M. Roland, qui prend à témoins les conseillers au sujet des divers attentats qui ont été perpétrés depuis quelques années, notamment ceux qui se font à l'aide de camions-béliers, se demande si la Municipalité pourrait se pencher sur la possibilité de fermer les voies d'accès aux collèges et écoles pour protéger les lieux.

Mme Tecon répond que toutes les manifestations communales voient l'étude des risques. Pour les préaux, des discussions pourraient avoir lieu avec les responsables.

Mme Bermejo-Dubois déplore l'ambiance qui règne entre les chefs de groupes et estime qu'un certain soutien devrait être de rigueur. Par ailleurs elle invite à revisiter le règlement du Conseil ce qui permettrait peut-être de supprimer le poste de second vice-président qui n'est pas obligatoire.

M. Micello tient à la rassurer quant à la bonne entente entre les chefs de groupe et invite ses collègues à participer à une prochaine réunion.

M. Bréchon informe que la présidence du parti socialiste de Rolle et Environs sera assumée dès le 1^{er} juillet par Mme Menamkat et que, pour sa part, il succèdera à M. Charmillot en tant que chef du groupe Rose-Vert.

M. Roland s'est aperçu que le parcours Vita est à l'abandon.

M. Haldimann est en réflexion sur un parcours sportif.

Mme Rod attend la pose des gabarits avant le référendum «Gare Nord-Schenk» et veut savoir où on en est du processus.

Mme Tecon rappelle que la pose des gabarits n'est pas une obligation, mais la question étant posée elle transmettra une réponse.

M. Joly a pesé et soupesé les documents reçus par les conseillers par courrier; ne pourrait-on pas entrer dans le 21^e siècle?



M. Paley invite le PLR à soutenir Mme Bermejo-Dubois.

M. Jaquet dit que le papier est recyclé et que c'est un recyclage qui fonctionne bien. Il invite les conseillers le 24 août à Essertines pour une rencontre plutôt festive mais aussi informative au sujet de la fusion. Il relève que le plan de législature est très complet mais peut-être faudra-t-il dégager des priorités.

M. Petit, qui s'est en son temps inquiété au sujet des dernières élections à la proportionnelle, remet l'award (une décoration en verre) du meilleur chef des opérations pour ces élections à M. Michel Deruaz!

Mme Bermejo-Dubois félicite le Président pour le défi de son année de présidence si bien relevé!

La séance est levée à 20h25.

Au nom du Conseil communal

Arthur Petit
Président



Violaine Cherpillod
Secrétaire